



## NUMÉRO 2203-1224

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19h05, au 135 rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Christian Roy,  
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2203-1224-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 3. Suivi des procès-verbaux

Aucun point n'est discuté.

### 4. Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 16 février 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 26 février 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2203-1224-4

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 16 février 2022, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2203-1224-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois de février 2022 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 50 175, 15 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion, fait rapport sur la situation.

### 7. Mandat supplémentaire au vérificateur financier

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé un plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif de municipalités visant, notamment, l'abolition de la transmission des prévisions budgétaires 2021 et suivantes, ainsi que le regroupement des redditions de comptes financières telles que celles relatives au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ (PAERRL) ;

ATTENDU QUE de nouvelles informations sont requises dans le rapport financier 2021 consolidé ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que ces nouvelles informations soient complétées par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. ;

2203-1224-7

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de mandater Blanchette-Vachon s.e.n.c.r.l. pour assister la municipalité dans le calcul des frais encourus pour les dépenses admissibles au Programme d'Amélioration et d'Entretien du Réseau Routier Local (PAERRL) 2021, ainsi que la section 3 du rapport financier 2021, en rapport aux données prévisionnelles 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### 8. **Schéma de couverture de risque incendie – Rapport annuel**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaires les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche ;

2203-1224-8

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame France Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopte le rapport annuel du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Robert-Cliche qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### 9. **Désignation des personnes autorisées à émettre des permis et constats d'infraction**

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit nommer, par résolution, une personne chargée de l'application de la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la municipalité de Tring-Jonction ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne peut, en plus de l'émission des permis et certificats, émettre des avis d'infraction, mettre en demeure les contrevenants et émettre des constats d'infractions ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur nommé peut également être chargé de l'application du règlement sur les nuisances et autres règlements relevant de la Loi sur les compétences municipales de même que d'intervenir à titre de personne désignée aux mésententes relativement aux clôtures et de fossés de lignes ;

2203-1224-9

Sur proposition de monsieur Christian Roy et adopté à l'unanimité, il est résolu :

DE nommer madame Christine Mansour à titre *Responsable de l'urbanisme et inspectrice municipale* et Madame Marie-Josée Mathieu *inspectrice municipale* en l'absence de Mme Mansour pour l'émission des permis et certificats en vertu des règlements applicables sur notre territoire par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par la *Loi sur les compétences municipales*.

Ces personnes auront également la tâche d'appliquer tous règlements de contrôle intérimaire de la MRC Robert-Cliche, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées pour les constructions nouvelles, le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection de même que les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* à titre de personne désignée aux mésententes concernant les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de cette Loi.

Le mandat de ces personnes permet également la surveillance et le contrôle du territoire pouvant conduire à l'émission de tous avis et constats d'infraction, de mise en demeure à tous contrevenants ou ordre de cesser tout usage, construction, ouvrage ou travail dérogeant à la réglementation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10. Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 223-17 stipule la formation d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 mentionne que les membres du Comité soient nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être formé de 2 résidents de la municipalité ainsi que d'un élu;

2203-1224-10

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le conseil municipal nomme le comité consultatif d'urbanisme comme suit ;

Monsieur Denis Labbé au siège numéro 1, monsieur Marc Giguère au siège numéro 2 ainsi que monsieur Christian Roy comme membre élu au siège numéro 3 ;

Madame Christine Mansour agira à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**11. Offre d'un nouveau contrat avec le ministère des Transports**

Suite à la lecture du contrat offert par le ministère des Transports, des discussions ont été réalisées entre les chauffeurs de déneigements et les membres du comité de déneigement. Toutefois, une analyse plus approfondie est souhaitée par les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil de Saint-Joseph-des-Érables demandent un délai supplémentaire jusqu'au 6 avril 2022 afin de remettre leur réponse.

**12. Annonce de l'aide financière pour le bureau municipal**

Le maire informe les membres du Conseil qu'une annonce publique sera faite dans les prochaines semaines concernant la lettre de promesse d'aide financière reçu en lien avec le projet de construction du bureau, garage municipal et l'entrepôt à sel.

**13. Mise en commun des ressources avec St-Frédéric**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Frédéric désirent présenter un projet de *Personne ressource en administration* dans le cadre de l'aide financière;

2203-1224-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Saint-Joseph-des-Érables s'engage à participer au projet de *Personne ressource en administration* et à assumer une partie des coûts ;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération Intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Frédéric organisme responsable

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**14. Bulletin municipal**

Suite à la réception des soumissions, le bulletin municipal sera fait par l'administration municipale interne et sera imprimé à l'extérieur, quelques options d'impression sont possibles selon la disponibilité des fournisseurs.

**15. Demande de soutien financier au ministère des Transports**

CONSIDÉRANT QUE le pont enjambant la rivière Chaudière sur la route 276 est fermé à toute circulation depuis le 30 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est installée dans des locaux temporaires du côté Est de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Saint-Joseph-des-Érables est situé du côté Est de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la route du pont est impossible, les interventions du service d'incendie est assuré par les municipalités limitrophe à Saint-Joseph-des-Érables et ainsi occasionne des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des ententes d'utilisations d'infrastructures avec la ville située du côté Est de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens aient développés des relations d'affaire avec les commerces du côté Est ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens utilisent les infrastructures concernées par les ententes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE tous les activités éducatives et parascolaire sont offerte du côté Est de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le détour moyen est de 20 km ;

CONSIDÉRANT QU'en moyenne, quatre déplacements par ménage hebdomadaire est estimés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 149 ménages dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de semaines de fermeture à ce jour est de 26 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la date de réouverture du pont est encore inconnue ;

2203-1224-15

À CES CAUSES, il est proposé par madame France Lessard et résolu ;

QUE la municipalité demande au ministère des Transports un soutien financiers pour compenser les coûts additionnels relui au déplacement supplémentaire occasionnés par la fermeture du pont.

QU'une rencontre soit faite entre le maire et les personnes responsable de traiter cette demande au ministère des Transports afin qu'un montant soit entendu de nos deux parties.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**16. Séance de travail pour travaux de voirie 2022**

Il est convenu que le Conseil municipal, le maire, la directrice générale et le directeur des travaux publics se rencontreront tous, pour une rencontre de travail le mardi 22 mars à 19h00.

**17. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

- 2203-1224-17a      **a) Formation Les rôles et responsabilités des élus**  
Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver la formation Les rôles et responsabilité des élus à trois conseillers au coût de 200 \$ par formation, Cette formation est offerte par la FQM.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents
- 2203-1224-17b      **b) Fête de la pêche**  
Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'autoriser la directrice générale à signer l'attestation du plan d'eau pour permettre l'activité de la fête de la pêche organiser par le service des loisirs.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents
- 2203-1224-17c      **c) Chambre de commerce et d'industrie de St-Joseph-de-Beauce**  
Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adhère à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Joseph-de-Beauce pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est de 97, 73 \$ taxes incluses.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## 18. **Varia**

- a) Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ et plus**  
Tel que requis par l'article 513.2 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* madame Marie-Josée Mathieu dépose une copie des listes reçues.
- b) Pont enjambant la rivière Chaudière**  
Le maire mentionne qu'il a discuté à une personne ressource auprès du ministère des Transports dans les derniers jours et que celui-ci lui a informé que l'ouverture du pont est retardée à la fin mars s'il n'y a pas d'autres imprévues.
- c) Projet du nouveau pont**  
Le maire a été informé que monsieur Luc Provençal, député de Beauce-Nord, va faire une demande auprès du ministère des Transports pour qu'il y ait une rencontre avec ceux-ci en avril concernant le projet du nouveau pont.
- d) Conférence de presse chez le sucrier urbain**  
Certains élus étaient présents lors de la conférence de presse du 1<sup>er</sup> mars réalisé par le *Sucrier Urbain*, une entreprise de Saint-Joseph-des-Érables. Un mot sur cet événement sera glissé dans le bulletin des Joséabliens.

## 19. **Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

## 20. **Levée de l'assemblée**

- 2203-1224-20      À 21h42, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière